

FINANCEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR AGRICOLES POUR AUTONOMISER LES FEMMES RURALES



NOVEMBRE 2021

SOUMIS PAR

JOSÉPHINE ATANGANA,
EXPERT GENRE ET ENTREPRENEURIAT,
CONSULTANTE

RECONNAISSANCE

Ce rapport d'étude est basé sur une consolidation analytique des études réalisées par les cinq (5) réseaux membres de l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO) dans leurs régions respectives. Il s'agit de: la Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est (EAFF) couvrant la région orientale; Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC) couvrant la région centrale; Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) couvrant la région occidentale; Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU) couvrant la région sud; et l'Union Maghrébine et Nord-Africaine des Agriculteurs (UMNAGRI) couvrant la région nord.



Ce rapport d'étude tend à sensibiliser sur la réussite des femmes rurales qui ont réussi grâce au financement d'initiatives économiques agricoles au sein des organisations paysannes en Afrique et d'identifier les lacunes dans l'autonomisation des femmes au sein des OP tout en proposant des recommandations basées sur des faits.

En plus des rapports régionaux, des questionnaires envoyés au réseau des membres de la PAFO, une consultation a été réalisée avec les délégués de l'Assemblée Générale de la PAFO, et, sur cette base, plus d'informations ont été fournies concernant les interventions pertinentes qui sont mises en œuvre dans les régions respectives.

En outre, le personnel du Secrétariat de la PAFO à Kigali a fourni des orientations générales tout au long du processus et partagé des informations précieuses qui ont permis de mener l'analyse de manière significative.

Dans cette optique, nous remercions toutes les contributions apportées par les réseaux membres et les questionnaires remplis. Nous exprimons par la présente notre gratitude aux membres du réseau de la PAFO pour toutes les informations et contributions fournies qui ont servi de base à ce rapport d'étude.

La PAFO tient également à remercier l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS), l'Union européenne (UE) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), qui ont rendu cette étude possible grâce au projet FO4ACP.



Secrétariat de la PAFO
Kigali, Rwanda

AVERTISSEMENT

Les points de vue et les informations contenus dans ce rapport d'étude sont fournis à des fins d'information et pour que les décideurs politiques et les décideurs du continent africain prennent les décisions appropriées. Le rapport représente les vues actuelles de bonne foi de la PAFO et de son réseau de membres au moment de sa publication.

Ce rapport d'étude est uniquement destiné à fournir des informations générales et préliminaires sur l'accélération de l'amélioration du financement des activités des femmes au sein des chaînes de valeur agricole afin de parvenir à la réalisation de l'Objectif de développement Durable 5, à savoir parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes, notamment celles réunies au sein des Organisations Paysannes à travers un plaidoyer fort pour un environnement favorable à la prospérité social et économique des femmes paysannes. Il ne se veut pas une recommandation personnelle de décision financière ou d'investissement particulière et ne fournit donc aucun conseil en investissement personnalisé de quelque nature que ce soit.

Cette étude a été réalisée et est éditée grâce au projet FO4ACP. Sauf indication expresse, les opinions exprimées dans cette étude sont celles de PAFO et non de partenaires.

Toute transmission, diffusion ou autre utilisation de cette étude par des personnes ou des entités est la bienvenue, en tout ou en partie, sans modification et sans autorisation écrite préalable, à quelque fin que ce soit, à condition que toutes les parties contiennent la déclaration suivante :

« Financement des chaînes de valeur agricoles pour autonomiser les femmes rurales » @ PAFO 2020.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

UA :	Union Africaine
CEDEAO :	Commission économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
EEAF :	Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA :	Fonds international de développement agricole
PAFO :	Organisation panafricaine des agriculteurs
PDDA :	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PME :	Petites et moyennes entreprises
PNIA :	Programme national d'investissement agricole
PPP :	Partenariat public privé
PROPAC :	Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale
ROPPA :	Réseau des organisations paysannes et de producteurs en Afrique de l'Ouest
SADC :	Communauté de développement de l'Afrique australe
TIC :	Technologie de l'information et de la communication
UMNAGRI :	Union des agriculteurs maghrébins et nord -africains
CV :	Chaine de valeur

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMS AND ABBREVIATIONS.....	6
I. INTRODUCTION	7
II. PRÉSENTATION DE LA PAFO.....	8
A- Historique.....	9
B- La vision.....	9
C- La mission et les objectifs de la PAFO	10
1. La mission.....	10
2. Les Objectifs.....	10
III. Résumé de Termes de référence de l'étude.....	11
A. But et objectifs de l'étude.....	11
1. L'objectif.....	11
2. Les objectifs spécifiques :.....	12
B. Méthodologie détaillée.....	12
1. Recherche documentaire.....	13
2. Collecte de données provenant de différentes sources identifiées par l'expert en consultation avec le secrétariat de la PAFO.....	13
3. Analyse des données.....	13
4. Elaboration du rapport.....	13
IV. RESULTATS DE L'ETUDE.....	14
A. SITUATION DES FEMMES DANS LES CHAINES DE VALEUR AGRICOLES EN AFRIQUE.....	14
V. LES LEVIERS SUR LESQUELS IL FAUT AGIR POUR AUTONOMISER LES FEMMES AU SEIN DES CHAINE DE VALEUR.....	16
1. L'accès au foncier et au foncier.....	16
2. L'accès à l'eau à usage agricole et à usage industriel.....	18
3. L'accès et la disponibilité du matériel végétal et animal, et les intrants.....	21
4. Machines, équipements, bâtiments, transports et technologies.....	23

5. Renforcement des capacités, alphabétisation, éducation, formation.....	24
6. Prise de décision, leadership et capacité de négociation.....	25
7. Accès limité aux services financiers et non financiers.....	25
8. Accès aux marchés.....	27
9. L'accès à l'éducation , à la formation, à l'information et aux nouvelles technologies.....	28
VI. LEVIERS SUR LES Difficultés liées aux organisations paysannes dans l'appui en direction des activités des femmes dans les chaines de valeur.....	29
1. Perception des femmes dans les chaines de valeur au sein des OP.....	29
2. Enveloppe faible et dispositif de suivi et d'accompagnement non adaptés.....	30
VII. LES TYPES DE SERVICES SOLICITES PAR LES FEMMES.....	31
VIII. LES CAS DE REUSSITES ET LES INNOVATIONS.....	32
1. Culture d'arachide, SAHY,Union de 7 Ops, SACCAU, Madagascar.....	32
2. Unité de transformation du manioc et du maïs en farine de bonne qualité à Menkao FO4ACP,COPACO, PROPAC.....	33
IX. DES RECOMMANDATIONS.....	38
A. Les recommandations à l'endroit des gouvernements, des organismes internationaux.....	38
B. Les recommandations à l'endroit des organisations de la société civile, le secteur privé et des organisations paysannes.....	39
C. 4.3. Les engagements de la PAFO et de ses organisations membres.....	40
X. CONCLUSION.....	40
XI. ANNEXES.....	41
A. Glossaire.....	41
1. L'autonomisation.....	41
2. La chaine de valeur.....	41
B. Sites internet.....	41
C. Autres documents de référence.....	42
1. Liste des ODD.....	42

I. INTRODUCTION

Bravo-Baumann (200) affirme que les facteurs économiques sont la base du changement parce qu'avec une plus grande indépendance économique, se développent la confiance personnelle et les possibilités d'un mouvement socio-économique vers l'avant. "Améliorer donc les revenus des femmes à travers une production accrue de ressources, améliorera également leur Statut" (ibid :10).

Les organisations paysannes réunies au sein de la PAFO, en tant qu'institutions agricoles les plus inclusives, se sont engagées à autonomiser les femmes rurales engagées dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique. Elles leur offrent des espaces pour plaider autour des préoccupations des paysannes du niveau local au niveau global et contribuer à leur assurer une participation effective à différents programmes visant le renforcement de leurs capacités. Dans certaines organisations paysannes, les femmes participent activement aux organes directeurs, ce qui leur donne l'opportunité de s'impliquer dans les processus de formulation des politiques afin de créer un environnement favorable au développement rural, à l'éradication de la faim, l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, mais aussi de contribuer à l'amélioration des revenus des paysans et à l'autonomisation des femmes rurales.

En effet, les femmes rurales africaines accomplissent la plus grande partie du travail agricole et cultivent plus de la moitié de la nourriture à l'échelle globale, elles se retrouvent dans tous les maillons de la Chaîne de valeur agroalimentaire. Selon l'Organisation internationale du travail, elles produisent 80% de la nourriture et effectuent la majorité du travail de production, d'entreposage, de transport et de commercialisation des produits autant au niveau local, national qu'international. Elles demeurent souvent les éléments moteurs principaux des chaînes de valeur traditionnelles dans les marchés locaux pour les aliments frais ou transformés tels que les légumes, les fruits, les grains, les tubercules, les produits laitiers et le poisson.

"Une des premières études comparatives des pays en développement a constaté qu'entre 1970 et 1995, 43 pour cent des progrès accomplis en matière de réduction de la faim étaient imputables à l'avancement de l'éducation des femmes. Soit presque autant que l'effet combiné de l'accroissement des disponibilités alimentaires (26 pour cent) et des améliorations apportées à l'environnement sanitaire (19 pour cent) durant la même période. A hauteur de 12 pour cent, la réduction de la faim était attribuable à une plus longue espérance de vie pour les femmes. Ainsi, non moins de 55 pour cent des progrès en matière de sécurité alimentaire dans les pays à l'étude étaient dus aux améliorations apportées au statut social des femmes."

Cependant malgré leur contribution à la sécurité et à la souveraineté alimentaire globale, les femmes rurales sont fréquemment sous-estimées et oubliées dans les stratégies de développement et de financement des chaînes de valeur.

La PAFO a commandité la présente étude en vue d'accélérer l'amélioration du financement des activités des femmes au sein des chaînes de valeur agricole pour ainsi parvenir à la réalisation de l'Objectif de développement Durable 5, à savoir parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes, notamment celles réunies au sein des Organisations Paysannes à travers un plaidoyer fort pour un environnement favorable à la prospérité social et économique des femmes paysannes.

II. PRÉSENTATION DE LA PAFO

L'Organisation Panafricaine des Agriculteurs (Pan-African Farmers' Organization - PAFO) est une organisation continentale ayant une base de membres composée de Réseaux paysans régionaux. Son Assemblée Constitutive s'est tenue sous le parrainage de l'Union Africaine à Lilongwe, Malawi, du 27 au 29 octobre 2010.

La PAFO est reconnue comme l'organe représentatif des organisations paysannes africaines au plus haut niveau continental.

La PAFO est le porte-voix de plus de 80 millions de paysans africains intégrés dans près de 70 organisations nationales, unions, fédérations, coopératives, associations, etc., présents dans plus de 45 pays dans le continent, et réunis en cinq réseaux régionaux opérant au cœur de l'agriculture africaine à savoir :

- Eastern African Farmers Federation (EAFF)
- Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC)
- Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)
- Southern African Confederation of Agricultural Unions (SACAU)
- Union Maghrébine et Nord-Africaine des Agriculteurs (UMNAGRI)

La PAFO dispose d'une fonction de coordination fondamentale aussi bien avec ses réseaux membres qu'avec les organismes continentaux et internationaux. Elle est, ainsi, en mesure de faciliter le dialogue et la coopération avec les différentes institutions continentales et internationales mais aussi avec les partenaires financiers et techniques.

La PAFO est reconnue comme un partenaire fiable et représentatif des paysans africains, à même de fournir des positions communes sur les dossiers et thèmes traitant de l'agriculture et du développement rural en Afrique.

La PAFO est également en mesure de contribuer à l'élaboration de projets et au développement des capacités nécessaires pour leur donner suite.



A. HISTORIQUE

La création de la PAFO, en tant que plateforme continentale unique dans le monde est l'aboutissement d'un long processus. Aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire récente des mouvements paysans, ce n'est que dans les années 80 que les pays africains, engagés dans les politiques de désengagement liées aux programmes d'ajustement structurel, se sont ouverts à la vie associative en instaurant des lois et des cadres réglementaires qui ont permis aux communautés de s'organiser pour se prendre en main.

L'émergence de ces organisations paysannes nationales a permis aux producteurs agricoles de prendre désormais en charge leurs préoccupations. Désormais les paysans sont impliqués, à travers des cadres de concertation nationaux, dans tous les débats relatifs aux questions stratégiques et politiques et donnent leur point de vue sur tout ce qui touche à la chose agricole. Et, en réponse au processus de mondialisation et à la menace qui pesait sérieusement sur les productions agricoles du continent du fait des Accords de Partenariat Economique, ces organisations paysannes africaines mues par un instinct de survie ont senti la nécessité de se regrouper au niveau sous régional pour mieux se positionner. L'heure est, dès lors, à la mise en place des véritables cadres régionaux pour relever les défis de l'intégration régionale et de la libéralisation du commerce international. Ainsi dans les cinq grandes régions économiques de l'Afrique, des organisations régionales résolument engagées dans la bataille de la sauvegarde de l'agriculture familiale et celle de la défense des intérêts de millions de petits producteurs, voient le jour. Regroupés au sein des plateformes nationales de plus de 30 pays, ces réseaux sous régionaux d'organisations paysannes et de producteurs agricoles du Maghreb (UMAGRI), de l'Afrique australe (SACAU), de l'Afrique centrale (PROPAC), de l'Afrique de l'est (EAFF) et de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), travaillent ensemble depuis 2003, sur des questions d'intérêt continental ayant un impact significatif sur l'agriculture africaine. C'est dans ce contexte qu'il convient de situer le regroupement des cinq réseaux régionaux qui se sont réunis à Addis-Abeba en mai 2008, pour discuter sur les conditions de la création d'une plateforme qui unirait leurs efforts et harmoniserait leurs préoccupations. Ces concertations ont débouché sur un consensus matérialisé par la déclaration d'Addis Abeba avec la fondation de la Panafricain Farmers' Organizations (PAFO). C'est sous le parrainage de l'Union Africaine que s'est tenue à Lilongwe au Malawi du 27 au 29 octobre 2010 l'Assemblée Générale Constitutive de la PAFO. Cette rencontre était placée sous le haut patronage du Président de la République du Malawi, Son Excellence Ngwazi Professeur Bingu Wa Mutharika et Président en exercice de l'Union Africaine. Ce qui témoigne de l'attention qui est désormais accordée au mouvement paysan africain et à l'agriculture familiale. Cette agriculture qui reste et sera pour longtemps, la base de l'approvisionnement moderne en aliments en Afrique. Cette agriculture qui a juste besoin d'être soutenue par des recherches appropriées, des investissements favorables et une protection adéquate, pour concurrencer voire dépasser la production industrielle et qui restera le seul gage d'une souveraineté alimentaire des Communautés africaines, des pays et des sous-régions d'Afrique.

B. LA VISION

Une agriculture africaine vibrante, prospère et durable qui assure la sécurité alimentaire et la souveraineté, y compris le développement socio-économique et culturel.

C. LA MISSION ET LES OBJECTIFS DE LA PAFO

1. LA MISSION

Représentation des intérêts des agriculteurs africains et promotion du développement de l'agriculture africaine.

2. LES OBJECTIFS

- Promouvoir et consolider la solidarité entre les paysans africains à travers les organisations régionales existantes ;
- Assurer l'autonomisation économique et sociale des agriculteurs à travers la représentation et la défense de leurs intérêts à l'échelle continentale et international ;
- Participer au renforcement des capacités des organisations paysannes en Afrique, à travers la levée de fonds, le développement institutionnel, l'information et la communication, l'échange d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques agricoles
- Renforcer les partenariats et les alliances avec les partenaires pertinents pour soutenir les secteurs agricoles et le développement rural ;
- Promouvoir et renforcer la participation des femmes, des jeunes et des groupes minoritaires africains dans l'agriculture



III. RÉSUMÉ DE TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE

L'agriculture en Afrique est le secteur principal pour générer des revenus pour le grand nombre de population principalement des zones rurales et un contributeur majeur au PIB des pays. Le financement de la chaîne de valeur agricole apporte la ressource nécessaire pour que les petits paysans augmentent leur production et soient intégrés à des opportunités de marché à plus forte valeur.

En Afrique, les femmes représentent plus de la moitié de la population, la majorité vit dans les zones rurales. En outre, un nombre considérable de la main-d'œuvre agricole sont des femmes qui sont également responsables de la nutrition et de la sécurité alimentaire au niveau des ménages. Et certains d'entre eux sont le seul pourvoyeur de leurs familles.

L'Afrique a une société dominée par les hommes où, au fil des ans, il y a eu un écart entre les genres dans différents secteurs, y compris l'agriculture, les femmes détenant le plus petit pourcentage de terres enregistrées. Et les femmes ont été pour la plupart exclues des actions importantes dans l'agriculture comme la prise de décision, l'accès à l'information et à la technologie, ainsi que l'accès aux ressources et services financiers.

Les premières initiatives ont été prises par les femmes pour unir leurs efforts pour défendre leurs droits et lutter ensemble pour leur développement social et économique. Cela a été fait en adhérant à des coopératives et à des organisations paysannes. À travers les mêmes organisations paysannes, le plaidoyer a été fait et différents programmes ont été conçus par les gouvernements et les organisations de la société civile pour autonomiser et investir dans les femmes rurales en termes de promotion d'une prise de décision sensible au genre ; soutenir les services économiques pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes ; donner la priorité aux politiques de développement technologique ciblant les paysannes et promouvoir leurs connaissances, leurs compétences et leur expérience dans la production alimentaire et l'agriculture durable.

Tout en reconnaissant les réalisations des paysannes africaines, il reste encore beaucoup à faire. Dans ce contexte, la PAFO a la vision de lancer une étude sur le Financement des chaînes de valeur agricoles pour autonomiser les femmes rurales.

A. BUT ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

1. L'OBJECTIF

L'objectif de l'étude est de sensibiliser sur la réussite des femmes rurales qui ont réussi grâce au financement d'initiatives économiques agricoles au sein des organisations paysannes en Afrique.

2. LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Identification des innovations locales menées par les femmes et des défis quotidiens pris en compte
- Identification des opportunités offertes par les OP pour responsabiliser leurs membres féminins, les lacunes
- Identification des OP Programme ciblé femmes pour le financement des filières agricoles
- Identifier et documenter les cas réussis de femmes rurales bénéficiant de programmes de financement
- Identification des lacunes dans l'autonomisation des femmes au sein des OP et proposition de recommandations basées sur des faits

B. MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE

Le consultant a travaillé en collaboration avec l'équipe de la PAFO et par de là avec les OPR et OPN pour mener des recherches et des analyses, consolider et synthétiser les résultats de la recherche, développer des rapports et des visualisations de données, pour la PAFO et ses membres des réseaux régionaux, identifier et proposer de manière proactive des alternatives pour améliorer la performance et l'exactitude des données.

L'approche inclusive a ainsi été privilégié pour constituer une opération collective engageant tous les acteurs impliqués et animée par le consultant. La PAFO et ses organisations ont été invitées à prendre une part active à l'exercice en fournissant au consultant les informations requises et en enrichissant l'analyse lors des différentes séances de travail et lors du Forum de la Femme Rurale Africaine d'octobre 2021. Les femmes ont aussi participé au diagnostic de leur propre situation.

Les outils utilisés dans le cadre de cette étude ont été essentiellement qualitative soutenue par des données quantitatives compte tenu de l'orientation de l'étude pour aboutir principalement à l'identification et à la description des cas de réussite dans les chaînes de valeur faisant office d'exemple pour les sensibilisations et le plaidoyer.



La portée des travaux de cette étude couvre globalement les éléments suivants :

1. RECHERCHE DOCUMENTAIRE

La mise en œuvre de cette démarche méthodologique permettra d'identifier, récupérer et traiter des informations sur le financement des chaînes de valeur en vue de l'autonomisation des femmes. Ainsi a-t-il d'identifier les sources d'information possibles aussi bien écrite, électronique, individuelle et pouvoir organiser un questionnement qui permette de cibler l'information adéquate, l'analyser pour en déterminer la valeur dans le cadre de cette étude.

2. COLLECTE DE DONNÉES PROVENANT DE DIFFÉRENTES SOURCES IDENTIFIÉES PAR L'EXPERT EN CONSULTATION AVEC LE SECRÉTARIAT DE LA PAFO

Un répertoire de sources de données possible a été élaboré avec le secrétariat de la PAFO et celui-ci s'est élargi au fur et à mesure avec les contacts et adresses en provenance des OPR qui pour certaines ont désigner un point focal pour fournir les informations à l'étude et des OPN.

Compte tenu du contexte sanitaire marqué par le COVI19 les activités se sont essentiellement menées en ligne avec l'assistance du secrétariat de la PAFO qui a assuré la mobilisation de ses réseaux membres.

3. ANALYSE DES DONNÉES

Le traitement des données a consisté en une analyse des données essentiellement qualitatives issues des entretiens individuels et collectifs (focus group) avec différents acteurs identifiés.

Ces données factuelles ont été synthétisées et interprétées dans les sections réservées à la présentation des résultats et mettant l'accent sur les critères y relatifs (efficacité, efficience, effets, durabilité des acquis, bonnes pratiques à vulgariser, etc.). L'analyse des cas de bonnes pratiques identifiées pour une plus grande vulgarisation et une meilleure définition des futures initiatives ; la formulation de recommandations et des propositions opérationnelles concrètes en vue de renforcer les acquis et d'entretenir les bonnes pratiques identifiées.

Un questionnaire d'entretien ciblant des thématiques et questionnements spécifiques a servi de base aux échanges avec différents acteurs la supervision effective du consultant et le secrétariat de la PAFO qui a apporté tout au long du processus des solutions aux difficultés rencontrées.

4. ELABORATION DU RAPPORT

L'ébauche et le rapport final ont été produit par le consultant et soumis à la lecture du secrétariat de la PAFO qui l'a confronté aux Termes de références et spécifiquement aux objectifs et mis à la disposition des OPR pour amendements et un échange en ligne pour consolider les observations pour amélioration.

IV. RESULTATS DE L'ETUDE

A. SITUATION DES FEMMES DANS LES CHAINES DE VALEUR AGRICOLES EN AFRIQUE

Les Chaines de valeurs agricoles sont caractérisées de plus en plus par des marchés qui se modernisent et se mondialisent rapidement, et ce phénomène engendre de nouveaux modèles de consommation et de nouveaux systèmes de production et de distribution autant en Afrique que sur d'autres continents. Elles sont de plus en plus sous l'emprise des sociétés nationales voire multinationale et des supermarchés. Ceux-ci s'emparent d'une part croissante des systèmes agro-alimentaires et transmettent pour la plupart les coûts et les risques aux maillons les plus faibles, particulièrement les femmes rurales et leurs exploitations dont le plus grand nombre se retrouvent à l'échelle de la production. On note la persistance des stéréotypes liés au sexe confinant les femmes rurales pauvres et insuffisamment alphabétisées à des activités faiblement rémunérées, moins qualifiés et plus précaires de même que moins d'opportunités de financement des entreprises et exploitations agricoles des femmes au sein des chaînes de valeur. Le défi à relever est d'assurer l'égalité entre les sexes à travers la chaîne de valeur et d'éviter la répétition des modèles traditionnels de discrimination sexiste d'où la nécessité des financements adaptés à l'autonomisation des femmes et des leurs entreprises et exploitations agricoles/agroalimentaires.

Différentes études dont celles menées par la FAO, le FIDA et la PAFO ont démontré que les femmes rurales, exploitantes agricoles et entrepreneurs doivent surmonter des obstacles plus élevés que les hommes pour prospérer dans les chaînes de valeur agroalimentaires. Alors que les rendements sont souvent faibles et que tous les producteurs ont besoin de soutien pour accroître leurs productivité et revenus, les femmes ont un besoin particulier car elles ont généralement un accès inférieur aux transports, aux intrants, à la vulgarisation agricole et aux marchés.

L'Etude menées auprès des organisations paysannes de la PAFO a démontré qu'elle ont moins accès que les hommes aux ressources, au crédit, aux services, aux marchés, à l'éducation, aux nouvelles technologies, aux moyens de transport, aux entrepôts simples et ceux frigorifiques, aux installations de transformation, de communications et d'information. Par ailleurs dans le contexte de l'exportation elles ont des difficultés à satisfaire aux normes de qualité rigoureuses et aux délais stricts des fournisseurs spécifiquement pour les produits périssables.



Les faiblesses des infrastructures rurales et leur inadéquation parmi lesquelles les routes, les transports, l'eau, l'électricité, l'assainissement, alourdissent de manière disproportionnée pour les femmes le fardeau des tâches domestiques et réduisent le temps qu'elles peuvent consacrer aux activités génératrices de revenus à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, l'inégalité des relations de pouvoir à l'intérieur du ménage, les communautés et les organisations peut compromettre les avantages et les motivations que les femmes ont à s'engager dans les chaînes de valeur.

En effet, l'Afrique a une société dominée par les hommes où, au fil des ans, il y a eu un écart entre les genres dans différents secteurs, y compris l'agriculture, les femmes détenant le plus petit pourcentage de terres enregistrées. Et les femmes ont été pour la plupart exclues des actions importantes dans l'agriculture comme la prise de décision, l'accès à l'information et à la technologie, ainsi que l'accès aux ressources et services financiers.

En Afrique, les femmes représentent pourtant plus de la moitié de la population, la majorité vit dans les zones rurales. En outre, un nombre considérable de la main-d'œuvre agricole sont des femmes qui sont également responsables de la nutrition et de la sécurité alimentaire au niveau des ménages. Et certains d'entre elles sont les seules pourvoyeuses de leurs familles.

Elles se retrouvent dans tous les maillons de la Chaîne de valeur agroalimentaire. Selon l'Organisation internationale du travail, elles produisent 80% de la nourriture et effectuent la majorité du travail de production, d'entreposage, de transport et de commercialisation des produits autant au niveau local, national qu'international.

Au plan mondial, le Programme d'action de Beijing est un appel à l'action en vue de réaliser les droits fondamentaux des femmes et leur autonomisation économique, politique et culturelle (ONU, 1996). Il recense à cet égard 12 domaines critiques, parmi lesquels on retiendra les femmes et la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé génésique, les droits des femmes en matière de procréation, les femmes et l'économie (emploi et ressources), la participation des femmes à la vie politique, la violence à l'égard des femmes, les femmes et les conflits armés et les femmes et les médias.

Le deuxième objectif de développement durable (ODD n° 2) sur l'élimination de la faim comprend un indicateur spécifique (2.3), qui souligne le rôle des petits producteurs de denrées alimentaires, notamment les femmes, les peuples autochtones, les agriculteurs familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, dans l'augmentation de la productivité et des revenus agricoles.



V. LES LEVIERS SUR LESQUELS IL FAUT AGIR POUR AUTONOMISER LES FEMMES AU SEIN DES CHAÎNES DE VALEUR.

1. L'ACCÈS AU FONCIER

« En Afrique, les femmes triment toute leur vie sur une terre qu'elles ne possèdent pas pour produire ce qu'elles ne contrôlent pas, et si leur mariage se termine par un divorce ou la mort de leur mari, elles peuvent être renvoyées les mains vides ». Julius Nyerere, Premier Président de la Tanzanie.

Dans les Chaines de valeur agricole, l'exploitation de la terre constitue la toute première ressource pour les activités telles que l'agriculture, l'élevage, la foresterie, le commerce, la collecte de bois mort.

Cependant le pourcentage de femmes accédant à une terre à usage agricole qu'elles contrôlent réellement est très faible (11%) par rapport à celui des hommes (62%). En ce qui concerne les terres à usage productif, la majorité des femmes interrogées dit y avoir accès. Dans la plupart des cas, les femmes accèdent aux terres agricoles dans les conditions suivantes : prêt ou don par les hommes, soit durablement, soit lorsqu'ils ne les exploitent pas (ils les reprennent dans la période où ils en ont besoin), parcelle maraîchère proche du domicile, terres momentanément abandonnées par les hommes du fait de la surexploitation ou pendant la saison sèche.

Ces faits ne font que révéler les disparités de genre de la gestion foncière et surtout la marginalisation des femmes dans ce domaine. Des études démontrent également que la législation là où elle se veut égalitaire en matière de foncier est faiblement appliquée. La prédominance des pratiques traditionnelles et coutumières discriminantes à l'endroit des femmes dans les transactions foncières constitue encore une réalité qui continue de maintenir la femme rurale dans une position marginale, ce qui constitue la première contrainte pour la prospérité de la femme dans la chaîne de valeur agricole.

En effet, dans les pays africains, de manière générale, la terre reste un bien commun ou national dont l'accès est réglementé par la Constitution, les lois sur le domaine national, les codes du domaine de l'État et les textes connexes et les divers instruments juridiques auxquels le pays a adhéré et au-delà par les pratiques coutumières, traditionnelles déterminées par des contextes différents.

D'énormes dysfonctionnements et discriminations sont courant dans le rapport de la femme à la terre, du point de vue de son accès, son exploitation, sa propriété, son contrôle, ses modes de transmission. Quel que soit le mode de transmission : l'héritage les réglementations foncières, les femmes à tous les niveaux (rural, péri urbain, urbain) sont discriminées de ce facteur primordial à la production.

Au niveau traditionnel et coutumier, l'attribution discriminatoire des terres aux femmes est aggravée par le caractère précaire et révocable des droits fonciers des femmes liés entre autres à leur statut matrimonial. Le mariage, le divorce ou le veuvage constituent des causes de dépossession de terres au niveau de la famille et de la belle-famille au bénéfice d'un membre masculin. La jouissance de droits fonciers successoraux par la femme est fortement compromise par l'idée que la femme n'a pas à jouir de biens puisqu'elle est assistée par son père avant le mariage et son époux après le mariage.

Dans les pays d'obédience musulmane, la femme n'hérite que la moitié de la part de l'homme, cependant dans la pratique, les hommes trouvent souvent le moyen de lui retirer cette part sous différents prétextes. Plus largement une certaine conception patriarcale accorde à l'homme la priorité dans l'accès aux ressources du fait de sa responsabilité à subvenir aux charges familiales en tant que chef de famille, la persistance des préjugés sexistes qui réduisent la femme aux charges familiales et domestiques, l'absence d'informations et de capacités des femmes pour réclamer leurs droits.

Dans le cas des coopératives et autres organisations, l'accès dans certain contexte peut se révéler sécurisant au plan légal lorsque les groupes des femmes disposent d'une capacité financière d'achat.

Un autre facteur qui limite l'accès sécurisé des femmes à la terre concerne les capacités financières de celles-ci. Les zones dans lesquelles il existe la possibilité d'acquisition des parcelles par achat, les femmes ne disposent généralement pas de ressources financières et de moyens de production suffisant pouvant leur permettre un accès sécurisé à la terre et une mise en valeur efficiente.

Par ailleurs, le manque d'éducation, de formation et d'information constitue un facteur limitant pour une grande majorité des femmes rurales qui de ce fait n'ont pas un accès à l'information et aux savoirs concernant les lois, les procédures d'attribution des terres et d'autres ressources. Ce déficit de connaissance et d'information constitue par ailleurs une contrainte pour l'accès aux postes de responsabilité et le plein exercice de leur citoyenneté au plan local et national (Diop Sall, 2013), ce qui empêche les femmes de participer aux espaces de prise de décision concernant le foncier à divers niveaux. Mais aussi, la domination du mari, du frère ou du père fait que les femmes ne sont pas libres d'exploiter leurs parcelles à leur guise et encore moins de disposer des produits comme elles le souhaiteraient.



Même lorsque la loi, la religion et la coutume le permettent, dans beaucoup de cas, l'insuffisance des surfaces disponibles, le manque d'eau, la qualité des sols et le manque de moyens pour les exploiter en limitent l'exploitation par les femmes.

D'autre part, les exploitations des femmes sont limitées en superficie par rapport à celles des hommes du fait d'autres responsabilités telles que les travaux domestiques et le bénévolat qu'elles exercent dans les exploitations des hommes.

Dans un grand nombre de communautés, l'activité agricole des femmes est considérée essentiellement pour la subsistance de par la taille des exploitations (très limitée +75% de moins d'un hectare), le pouvoir de décision sur les exploitations et ses produits essentiellement réservé aux hommes, le manque de connaissances des femmes.

Afin de favoriser l'appropriation de la terre par les femmes et leur exploitation pour la production dans les chaînes de valeur, un certain nombre de solutions pourraient être envisagées parmi lesquelles :

- La mise en place et l'opérationnalisation des mécanismes judiciaires adéquat de prévention et de sanction effectives des violations de la loi et des coutumes lorsque ceux-ci existent et sont en faveur des femmes.
- L'aménagement des parcelles dédiées aux femmes entrepreneures et à leurs organisations
- Le renforcement des capacités, la sensibilisation et formation des femmes entrepreneures sur leurs droits et en entrepreneuriat agricole
- Renforcer les capacités de négociation de plaidoyer des femmes pour une meilleure représentativité dans les espaces de prise de décision concernant les questions foncières
- Améliorer les capacités de réseautage des femmes.

2. L'ACCÈS À L'EAU À USAGE AGRICOLE ET À USAGE INDUSTRIEL

« En 2050, pour nourrir une planète de 9 milliards d'habitants, il faudra doubler les volumes d'eau actuels dédiés à l'agriculture. L'irrigation, qui représente près de 70 % des prélèvements et 90 % de la consommation au niveau mondial, est de loin le secteur le plus gourmand en eau »

<https://www.banquemondiale.org/fr/results/2013/04/15/water-resources-management>

Pour un grand nombre d'activité dans les chaînes de valeur agricole, l'eau à travers divers usages dont l'irrigation, le drainage, l'hygiène des personnes et des produits, la transformation sont des services essentiels. Les hommes et les femmes ne les partagent cependant pas de façon égalitaire l'accès à l'eau. Qu'il s'agisse des sources d'eau et des services d'irrigation et de drainage avec leurs coûts, ainsi que les différentes alternatives telles que les mares d'eau, les forages pour l'irrigation, les canaux d'irrigation et de drainage ainsi que d'autres installations pour l'irrigation et l'abreuvement des animaux ou encore de infrastructures liées à la transformation des produits.

Par ailleurs, les femmes jouent un rôle important à la fois dans l'agriculture irriguée et l'agriculture non irriguée et elles sont plus nombreuses que les hommes à pratiquer l'agriculture pluviale, produisant deux tiers des produits agricoles en Afrique. Pourtant, les politiques de l'eau liées à l'agriculture continuent de supposer à tort que les agriculteurs sont des hommes, marginalisant ainsi les femmes.

De manière générale, les femmes subissent encore la distance et le temps nécessaire pour se rendre de l'exploitation ou de l'usine à la source d'eau. Outre la distance, entrent également en jeu l'orographie, le mode d'exhaure (pompe mécanique ou autre), l'organisation des tours d'eau. Les femmes et les filles consacrent de longues heures à la collecte de l'eau à la fois à des fins domestiques et de production. Cette corvée est généralement non rémunérée, insuffisamment reconnue, insuffisamment pris en compte dans les politiques et les programmes. Les principales activités familiales, comme la production ou la culture de denrées alimentaires et la collecte de l'eau non rémunérée auxquelles les femmes et les filles sont associées, s'ajoutent à leur fardeau et les privent de l'éducation et des opportunités qui leur permettraient de briser le transfert intergénérationnel de la pauvreté et de la marginalisation.

La communauté internationale reconnaît l'importance de faire participer à la fois les hommes et les femmes à la gestion de l'eau, y compris à des fins agricoles, et d'assurer un accès et un contrôle équitables sur les ressources en eau. La résolution portant création de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015) appelle à la participation et à l'engagement des femmes aux activités de développement liées à l'eau. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par 187 pays, a souligné le droit des femmes de bénéficier de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, le logement et l'assainissement.

Le Programme d'action de Beijing en 1995 a appelé les gouvernements à promouvoir les connaissances et la recherche sur le rôle des femmes, en particulier les femmes rurales et autochtones, dans l'irrigation, la gestion des bassins versants et l'assainissement.



La gestion équitable de l'eau favorisant l'autonomisation des femmes au sein des chaînes de valeur nécessite la reconnaissance par tous les acteurs du rôle des femmes en tant qu'agricultrices et irrigatrices d'une part et la reconnaissance des limites en termes d'accès aux ressources, aux services et à leur pouvoir de décision. Il est donc crucial de faire en sorte que la problématique hommes-femmes soit inscrite dans tous les processus de gouvernance et de prises de décisions liées à la gestion de l'eau à des fins agricoles et agroalimentaire. Il convient pour ce faire :

- Organiser à destination des femmes des formations techniques à la gestion de l'eau, à l'irrigation, à la récupération des eaux de pluie et aux autres technologies d'irrigation pour les petits exploitants ;
- Autonomiser les femmes tout au long de la chaîne d'approvisionnement en eau dans le cadre de la gestion des ressources alimentaires et en eau à travers le soutien à leur rôle de gestionnaires des ressources en eau, agricultrices, pastoralistes, transformatrices.
- Mettre en œuvre toutes les résolutions prises au niveau national et international qui reconnaissent les femmes en tant qu'utilisatrices indépendantes de l'eau et de leur permettre d'accéder aux droits à l'eau, indépendamment de la propriété de la terre. Ceci implique le leadership des femmes dans les politiques de l'eau et la prise de décision, le soutien à leur participation aux institutions de gestion de l'eau, telles que les organisations d'usagers de l'eau, la réduction des frais d'inscription et l'élargissement des mandats des mécanismes d'irrigation en vue de reconnaître et d'inclure de multiples usagers de l'eau ;
- Mettre en place des technologies permettant d'épargner du temps et de limiter la pénibilité des tâches domestiques non rémunérées, telles que la collecte de l'eau, la production et la transformation des aliments et le travail lié aux soins.



- Plaidoyer auprès des gouvernements, les partenaires au développement pour la construction d'un environnement favorable afin de lutter contre les constructions sociales fondées sur le sexe et les relations de pouvoir au sein des communautés permettant de favoriser l'accès et le contrôle de l'eau et les services y relatifs. Cela nécessite d'identifier les contraintes qui empêchent les différents groupes de femmes d'accéder aux ressources en eau. Insister sur la nécessité de comprendre et de traiter la problématique hommes-femmes concernant la gestion et la gouvernance de l'eau à des fins agricoles.
- Mettre en œuvre des réformes en vue de rendre l'eau plus abordable et d'améliorer les services d'approvisionnement en eau pour les familles pauvres des zones rurales, en particulier pour les ménages dirigés par une femme tout en préservant les ressources naturelles dans un contexte de changement climatique.

3. L'ACCÈS ET LA DISPOBILITÉ DU MATERIEL VÉGÉTAL ET ANIMAL, ET LES INTRANTS

Les femmes aux côtés des hommes, exploitantes agricoles sont les gardiennes des connaissances sur les variétés, des semences et de cultures dont dépendent la productivité agricole, la résistance aux ravageurs et aux maladies, l'adaptation aux différentes conditions climatiques et des sols, la réponse aux préférences des gouts et aux besoins nutritionnelles des populations. Indifféremment des cultures vivrières ou de celles de rente les agricultrices et les agriculteurs disposent d'une expertise et des connaissances précieuses sur les variétés de cultures et leur adaptabilité aux conditions, habitudes et goûts locaux. Dans plusieurs communautés les efforts de conservation, de gestion et d'amélioration de la diversité et productivité des cultures sont voués à l'échec si les rôles des femmes et des hommes ne sont pas reconnus.

Dans le rôle prépondérant des femmes dans la sélection et la culture des espèces végétales rend également essentielle l'implication des femmes autant que des hommes dans les efforts d'introduction de nouvelles semences améliorées pour les cultures vivrières. Les sélectionneurs, chercheurs et vulgarisateurs admettent désormais qu'une communauté adoptera plus facilement des semences à partir du moment où elles auront été approuvées tant par les agricultrices que par les agriculteurs.

Les femmes elles possèdent des connaissances précieuses sur les maladies et la façon de les combattre. Rendues plus compétentes par les méthodes participatives, comme celles transmises par les écoles pratiques d'agriculture.

Sur le plan de la production animale, la contribution des femmes est fréquemment négligée tout comme leur rôle dans la reproduction animale et la transformation et commercialisation des produits. En effet, les rôles différenciés des hommes et des femmes en matière de propriété et de soins aux animaux supposent qu'ils ont également des connaissances et des besoins très différents. Pourtant les femmes sont très régulièrement marginalisées dans la mise en œuvre des services de vulgarisation et de formation ayant trait à la production et à la santé animales de même que dans les appuis à la mise en place des entreprises agroalimentaires des produits animaux.

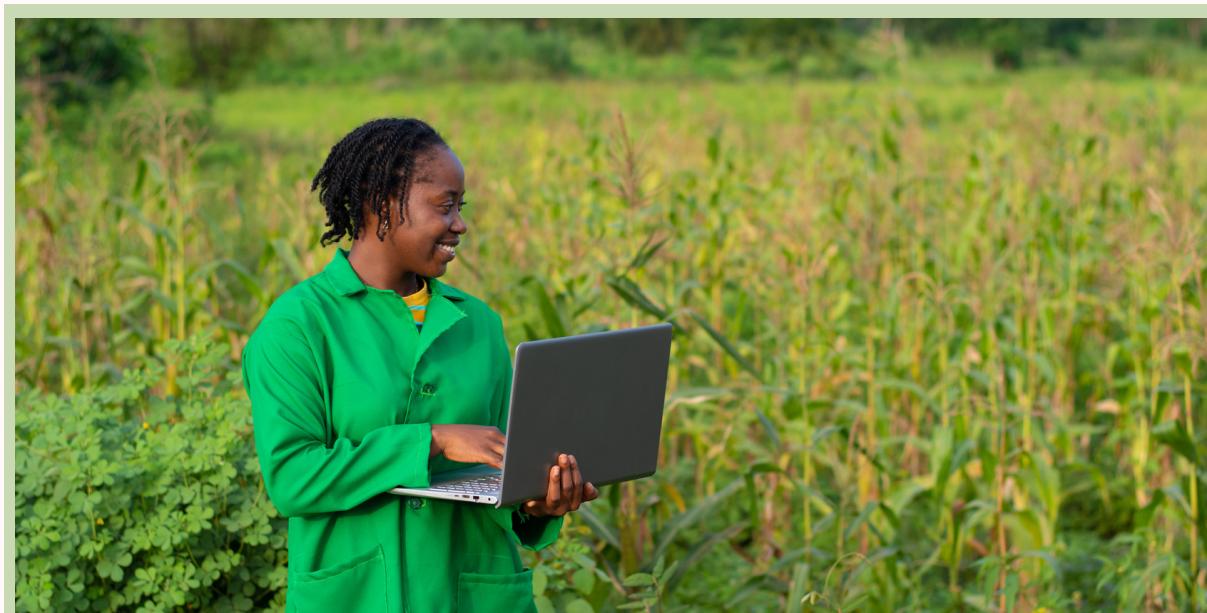
Encourager les initiatives des femmes dans tous les maillons des chaînes de valeur animales est primordiale en raison de l'accroissement de la population et des revenus, de l'urbanisation rapide et des changements dans les habitudes alimentaires. Aussi, la production animale s'intensifie, s'industrialise et évolue de plus en plus vers des systèmes de production biologiquement uniformes, sur grande échelle, souvent hors sol. Les systèmes traditionnels de production animale qui associent élevage, agriculture et gestion des sols, et dans lesquels hommes et femmes jouent des rôles différents, se trouvent de plus en plus marginalisés et remplacés par des systèmes commerciaux. Le coût de ce phénomène pour l'environnement, la santé publique, la justice sociale et les perspectives d'emploi, doit être suivi de près et analysé en tenant compte de la parité hommes-femmes.

A l'instar des autres secteurs, la valeur du travail réalisé des femmes dans la pêche et l'aquaculture reste encore largement ignorée. Les politiques et les programmes sont souvent élaborés sans tenir compte des questions de parité hommes-femmes et de l'impact potentiel de ceux-ci sur les différentes catégories de population.

Il est important que soit mis en place des mesures permettant que les femmes accèdent de façon égalitaire aux différents facteurs de production dont le matériel végétal, animal et les intrants entre autres :

- Engrais : fumure organique et engrais chimiques ;
- Pesticides : herbicides et insecticides ;
- Semences : type de semences utilisées, semences à haut rendement ou autres; arbres greffés; cultures sous couvert de protection ou autres formes modernes de production;
- Productions en pépinières ou en serres.

Aussi les éléments liés à la santé animale tel que les vaccinations, compléments alimentaires, sels minéraux, déparasitage, traite mécanique, insémination artificielle.



4. MACHINES, ÉQUIPEMENTS, BÂTIMENTS, TRANSPORTS ET TECHNOLOGIES

Il est important de considérer le rôle prépondérant joué par les femmes dans les activités de transformation post-récolte : égrenage, pilage, décorticage, séchage, etc. Le matériel dont disposent les femmes pour les travaux post-récolte est souvent basique voire inexistant. Des disparités sont perceptibles dans l'accès des femmes aux équipements notamment concernant le type de machines, d'équipement (décortiqueuse, moulin, foyer amélioré, égreneuse, séchoir, grenier, couveuse, sarcluse, cultivateur), les outillages, de bâtiments (poulailler, clapier, enclos pour l'embouche, grenier, étable, abri pour petits ruminants) et matériel de transport (brouette, charrette, camionnette, camion, pirogue); les sources d'énergie utilisée : électricité, moteur, traction animale, etc. et, éventuellement, les sources d'énergie alternative comme le solaire.

De plus, les outils et instruments agricoles sont rarement conçus en fonction des spécificités physiques des femmes, ou des travaux qu'elles réalisent, et sont peu adaptés aux besoins des femmes. L'introduction de machines pour récolter, battre et moudre les céréales comporte des effets directs mineurs sur les rendements, mais élimine par contre des milliers d'heures de travail rémunéré. Les femmes seraient les premières victimes de cette perte de main-d'œuvre et de revenus.

Le développement de technologies ciblées sur les femmes peut apporter des avantages importants en terme de production vivrière et de sécurité alimentaire. Par exemple, au Ghana, l'introduction de technologies pour améliorer l'irrigation des cultures de soudure des femmes a entraîné une augmentation des récoltes et de la sécurité alimentaire et économique pendant les périodes de transition entre les récoltes principales.

Les technologies et pratiques qui diminuent la pénibilité du travail des femmes, soutenues par des approches et des politiques porteuses de changements favorables à l'égalité des sexes, contribuent à remettre en question les rôles discriminatoires entre les sexes et à encourager une répartition plus équitable de la charge de travail. Par ailleurs, les femmes s'autonomisent sur le plan socioéconomique : leur statut et leur pouvoir de négociation sont renforcés, et elles ont davantage accès aux technologies et aux finances meilleur contrôle sur ces éléments.

Il est nécessaire de travailler à l'amélioration des activités de recherche et de vulgarisation, notamment en focalisant les énergies sur l'activité des femmes dans les différents maillons des chaînes de valeurs agricoles. Les travaux de recherche devraient être basés sur les besoins des femmes pour contribuer à la définition des orientations des programmes de recherche ainsi qu'aux résultats de ceux-ci.

La réussite des activités féminines au sein des chaînes de valeur pourraient s'améliorer grâce à l'amélioration des :

- Moyens de transport,
- Entrepôts simples et ceux frigorifiques,
- Installations de transformation,
- Communications et d'information.

Par ailleurs dans le contexte de l'exportation elles ont des difficultés à satisfaire aux normes de qualité rigoureuses et aux délais stricts des fournisseurs spécifiquement pour les produits périssables.

L'aménagement des infrastructures rurales et leur inadéquation parmi lesquelles les routes, les transports, l'eau, l'électricité, l'assainissement sont à considérer en faveur des femmes.

5. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, ALPHABÉTISATION, ÉDUCATION, FORMATION

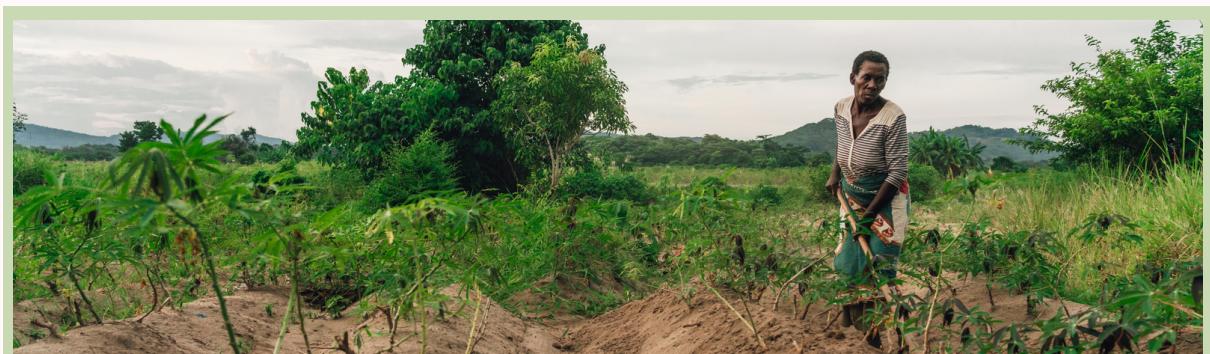
La participation des femmes aux programmes de formation et de vulgarisation s'avère très limitée. Plusieurs programmes en termes de contenus ou de leur approche de mise en œuvre ou encore leur programmation (période, durée, fréquence), les langues d'usage, se trouvent être inadéquats face aux besoins des femmes.

En termes d'amélioration, il est à envisager l'adaptation des stratégies de formation dans une perspective de genre permettant de faciliter la participation effective des femmes à la vulgarisation et à la formation. Il s'agirait de réfléchir aux alternatives à la charge de travail, à la durée de la session, etc.

Les stratégies et messages de vulgarisation devraient être élaborés en fonction de paramètres spécifiques découlant d'un processus participatif d'identification des problèmes et de l'évaluation des besoins.

L'organisation des sessions de formation, d'alphanétisations, les séances d'information doivent être adaptées au contexte. Il s'agit par exemple de la tenue des formations en langue locale. La traduction des documents et des guides d'animation en langues locales permet de réduire la fracture dans la transcription des réalités des vies et des projets futurs des femmes lors de l'exploitation des outils mis à leur disposition pour l'établissement des bilans personnel et d'activités et l'élaboration de leurs plans d'actions. Il s'avère donc important d'adapter les outils pour l'organisation et l'animation des ateliers de formation des femmes au niveau local en langues locales, afin de diminuer les efforts supplémentaires fournis par les facilitateurs formés pour les accompagner à chaque étape du processus de formation dans la production des différents livrables.

Par ailleurs tenir compte des agendas des femmes au regard de leurs occupation domestiques et au regard de leur capacité de mobilité limitée du fait des moyens de transport ou du fait des prescriptions sociales et communautaire qui la placent souvent en position de subordination.



6. PRISE DE DÉCISION, LEADERSHIP ET CAPACITÉ DE NÉGOCIATION

Dans la plupart des communautés africaines, les femmes étant considérées comme mineures ont difficilement l'opportunité de prendre les décisions et d'imposer leurs positions et leurs choix.

La capacité de prise de décision au sein du ménage et de la communauté influe grandement sur le niveau d'accès aux ressources et sur les opportunités d'intégration au processus de développement. Aussi, les femmes ont parfois de la peine dans la chaîne de valeur à imposer leurs propositions ou tout au moins à prendre part à certains débats et à faire entendre leur avis. Par ailleurs, l'inégalité des relations de pouvoir à l'intérieur du ménage, les communautés et les organisations peut compromettre les avantages et les motivations que les femmes ont à s'engager dans les chaînes de valeur.

Le choix des activités à mener par les femmes se trouve régulièrement être soumis à l'approbation de leurs conjoints, les agents masculins de leurs familles. Cette faiblesse entraîne un manque de maîtrise des choix dans les maillons des chaînes de valeur. Souvent elles sont reléguées aux maillons les moins productifs au dépend des hommes pour qui elles exercent souvent une activité bénévole dans le cadre des relations familiales généralement caractérisées par la subordination.

Mettre en œuvre les plans de renforcement des capacités des femmes en leadership, négociation et lobbying est un axe prioritaire pour révéler le potentiel qui sommeille dans chaque femme.

Les voyages d'échanges pourraient permettre aux unes et aux autres de prendre conscience de leurs propres capacités d'une part et des résultats obtenus par d'autres femmes d'autre part.

7. ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS ET NON FINANCIERS

Une des difficultés majeures auxquelles font face les femmes dans leurs activités dans les chaînes de valeur, concerne l'accès aux services financiers et non financiers. En général les crédits octroyés par les institutions bancaires, les programmes et les projets publics et communautaires sont plus accessibles aux hommes qu'aux femmes. Les institutions bancaires et les organisations d'appui considèrent moins les femmes dignes de crédit parce qu'elles n'ont généralement pas accès aux nantissement/garantis même si ceux-ci sont disponibles dans le ménage. Dénormes obstacle au niveau du financement qui pour la plupart trouvent leur origine dans le statut social de la femme dans sa communauté. Parmi les obstacles ont note l'absence de garanti (foncier), la non transparence dans l'attribution des crédits, le déficit d'information, la pénibilité et le cout des procédures d'accès au crédit direct ou aux subventions.

Pour ce qui concerne les garantis, les femmes entrepreneures considèrent que le déficit d'iniquité des régimes successoraux est une des causes du déséquilibre entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la possession d'avoir. La probabilité que les femmes possèdent un crédit et détiennent un compte bancaire officiel était plus élevée dans 98 pays

où hommes et femmes bénéficient des mêmes droits à l'héritage. Une autre raison de l'écart entre hommes et femmes en matière d'avoir se trouve peut-être dans la structure des régimes régissant les biens matrimoniaux, qui définissent les droits de propriété et la gestion des biens entre les époux durant le mariage et à sa dissolution par décès ou par divorce (Banque Mondiale, 2014).

Dans les contextes où les subventions sont limités, les épargnes et les institutions de crédits peuvent avoir deux grands avantages stabiliser le revenu et la consommation pas seulement en réduisant la des produits à moindre cout pendant les périodes de soudure mais aussi, permettre un revenu.

Dans le contexte des pastoralistes spécifiquement il y a beaucoup d'obstacles à l'octroi du crédit dans les zones de bergers (description plus détaillée dans Flintan 2007b, Gamba 2005, Smith et al. 2001).

Le FIDA par exemple (2007 dans Charavarty-Kaul 2008) suggère qu'il y ait plus d'investissement dans le système de banque mobile, le développement de conditions de prêt convenables, de don de plus larges échéances de remboursement, et de l'acceptation du bétail comme nantissement.

La situation des femmes est aggravée par leur manque d'éducation et la nécessité pour elles d'obtenir l'accord de leur conjoint pour leurs déplacements notamment dans les services publics, les banques et les institutions, dans un grand nombre de régions elles doivent être accompagnées.

Les femmes se sont avérées être d'excellentes emprunteuses dont les remboursements sont élevés et ponctuels. Elles utilisent également, les prêts pour ce pourquoi ils ont été octroyés. En octroyant des crédits, l'inaccessibilité des femmes au capital est traitée comme un problème technique que l'on peut identifier et résoudre de l'extérieur sans réellement s'engager à de sérieuses transformations d'ordre structurel. (Oxoal 1997).

« Une plus grande attention doit être aussi accordée à la qualité des activités financées pour les crédits ; pour s'assurer qu'ils permettent effectivement aux femmes de s'assumer » (Oxoal 1997 :13) ; les femmes ne doivent pas être vues comme des passives récipiendaires de services. Cela nécessite donc une réflexion approfondie sur tous les aspects des programmes à planter. Mettre l'accent sur les programmes d'épargne (où les femmes produisent leurs propres ressources) conduit à l'octroi de crédits et des stratégies pour s'assurer que les femmes ont accès aux courants des institutions financières et cela va permettre à celle-ci de se prendre en charge » (ibid)



Pour ce qui concerne particulièrement les exploitations agricole, l'obtention de crédits conditionne l'acquisition des intrants qui influencent à leur tour le niveau de productivité. Les facteurs d'influence sont : les conditions d'octroi du crédit: préalables exigés (titre de propriété ou autres), garanties demandées (assurance contre les risques de perte de récolte, achat anticipé de la récolte), modalités et échéances de remboursement; les sources du crédit: banques commerciales, banques agricoles ou de développement, institutions de prêts aux pauvres (spécialisées pour les femmes à faible revenu), prêteurs, coopératives, organisations non gouvernementales, compagnies d'assurance, sources informelles de prêts (parents, amis, tontines, groupes de solidarité, etc.) ; les subventions gouvernementales aux producteurs.

8. ACCÈS AUX MARCHÉS

Partout en Afrique, les femmes sont d'actives commerçantes, démarchueuses, vendeuses aussi bien bord champs, de rue ou de marché. L'accès limité des femmes aux services de commercialisation, ou l'absence de ceux-ci, rend difficile l'écoulement des produits. Leur manque de mobilité, associé à leur incapacité à avoir leurs propres locaux fonctionnels signifie qu'elles sont souvent basées à la maison et cela les empêche de rechercher desmarchés, des informations surde meilleures opportunités économiques et une assistance d'entreprise. En plus, les femmes tendent à avoir un maigre capital financier et humain à leur disposition. Pourtant, peu de mesures sont prises pour les soutenir. Les femmes rencontrent des difficultés particulières car les infrastructures et les organisations de commercialisation sont rarement adaptées à la production à petite échelle ou aux types de cultures dont elles s'occupent. Les moyens de transport et de conservation sont inadaptés, les infrastructures des marchés sont non aménagées.

Par ailleurs dans les pays où les femmes jouent un rôle important dans le commerce de gros, leur affiliation aux institutions offrant des services de commercialisation demeure difficile à cause de leur analphabétisme et de leur statut juridique inférieur.

Le manque d'accès aux circuits de commercialisation et aux marchés adaptés et à des prix rémunérateurs et équitables a pour conséquence la faiblesse des revenus des petits producteurs et plus encore sur les femmes. Les commerçants se rendent dans les villages et y achètent les produits à un coût moindre étant donné que les paysans ont des difficultés de transport : moyen de transport limité, enclavement des zones de cultures, absence de voies de communication terrienne ou fluviale, etc. La mauvaisequalité de laroute peut détériorerles marchandises lorsdu transport.

Les femmes plus que les hommes producteurs et éleveurs ruraux manques généralement d'habileté pour accéder aux marchés. Cela est particulièrement vrai pour les zones pastorales qui sont souvent isolées, sans infrastructures et loin des centres commerciaux. Il s'avère aussi difficile pour les femmes d'avoir accès aux matériaux adéquats pour l'emballage et le branding des produits d'où le fait de privilégier les marchés locaux / de proximité.

Les femmes manquent par ailleurs de l'accès à l'information d'intérêt sur les marchés qui pour accéder ou négocier des prix et des conditions favorables à la vente. De plus, il y a peu de coordinations et/ ou de collaboration pour les marchés

Dans le contexte pastorale les femmes soient moins familières des marchés modernes et sans aucun pouvoir pour les influencer. Elles peuvent être entravées par les normes sociales, le manque de mobilité et d'accès à l'information sur les nouvelles technologies et les variations du marché. Contrairement à leurs maris, elles reçoivent rarement des formations sur la gestion des petites entreprises modernes ou de l'aide pour traiter avec les intermédiaires ou transporteurs qui les exploitent (FIDA, non daté ; Nduma et autres, 2000 ; Gullick 1999 ; Flintan 2007b).

9. L'ACCÈS À L'ÉDUCATION, À LA FORMATION, À L'INFORMATION ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES :

Cela peut être un défi pour les femmes d'avoir accès à l'éducation à tous les niveaux, en commençant par leur jeune âge. En conséquence, ils ont plus de chances d'être analphabètes et de ne pas savoir compter. En plus, les écoles dans les sociétés rurales sont peu nombreuses avec des enseignants de niveaux moins élevés. Les enseignements sont souvent insuffisamment adaptés à la langue, au milieu, à l'histoire des communautés. Les femmes nomades sont encore plus pénalisées, les programmes, projets, stratégies prennent insuffisamment en compte le caractère nomade et pastoraliste de certaines communautés. En plus, les programmes conventionnels n'ont pas réussi à s'adapter aux besoins des communautés rurales et pastorales et par conséquent, beaucoup de ce qui est appris peut ne pas être adapté.

Les filles en particulier trouvent qu'il est difficile pour elles d'aller à l'école même s'il y a des écoles dans la zone où elles habitent. Cela n'est pas seulement dû à la charge de travail qui limite leur temps, mais culturellement cela peut ne pas être accepté et/ou il peut y avoir des problèmes. « Par exemple, les parents peuvent ne pas vouloir que leurs filles aillent à l'école parce qu'elles sont déjà épouses et si elles sont éduquées, elles peuvent devenir intelligentes et violer les règles traditionnelles » (Lasawi et autres, non daté ; Sanou et Aikman 2005). On ne leur demande pas seulement de "ne pas y penser" mais aussi, elles peuvent avoir à faire des tâches supplémentaires quand leurs frères vont à l'école (Wangui 2003).

On dit que donner de l'éducation et de la connaissance aux filles améliore leur assurance et leur statut. D'autre part, on pense qu'éduquer les filles a un impact important sur la sécurité alimentaire.



Une alternative à l'éducation formelle est l'éducation informelle qui offre des sujets alternatifs plus adaptés à la vie des populations et des applications pratiques, ainsi que des méthodologies alternatives utilisées en enseignement. D'autres sessions peuvent être données à certains moments de la journée adaptés aux femmes et aux filles.

La radio, la télévision, et les nouvelles technologies pourraient contribuer pour l'apprentissage à distance notamment pour les communautés isolées, peu desservies et mobiles, la radio a révélé être un important moyen d'accès à l'information et dans certains cas, de matériel didactique.

VI. LEVIERS CONCERNANT LES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS L'APPUI EN DIRECTION DES FEMMES DANS LES CHAINES DE VALEUR AGRICOLES

1. PERCEPTION DES FEMMES DANS LES CHAINES DE VALEUR AU SEIN DES OP

Les organisations paysannes de la PAFO adhèrent de manière générale aux raisons éthiques et légales qui justifient la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes de la politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et chaîne de valeur. Elles comprennent également pour certaines les arguments de rentabilisation convaincants en faveur d'un plus grand soutien de l'égalité entre les deux groupes, incluant un accroissement de la productivité, la rétention du personnel, de plus larges réservoirs de talents ainsi qu'une plus grande sécurité au niveau de la production, la transformation et la commercialisation des produits.

Les organisations paysannes jouent un très grand rôle dans l'amélioration des activités des chaînes de valeur. Elles ont la possibilité de faciliter l'apprentissage collectif et la répartition des risques tout en augmentant le potentiel d'accroissement de la production et d'amélioration de la qualité. Les membres ont accès à de nouveaux services, plus nombreux, incluant les intrants, la finance et les formations. En outre, le pouvoir de négociation des membres est accru. Malheureusement, les femmes sont souvent écartées des postes décisionnels et ne sont pas souvent en mesure de profiter des prestations, services et bénéfices à part égale.

Les contributions des femmes au sein de l'entreprise familiale, des organisations paysannes et des chaînes de valeur sont généralement minimisées sinon invisibles ainsi que leurs besoins et perspectives propres.

Dans plusieurs contextes, les femmes ne sont pas au courant du fait qu'elles sont invitées à être (ont le droit d'être) membres des organisations paysannes, certaines par contre informées n'arrivent pas à couvrir les frais d'adhésion, pour d'autres le problème est celui du temps au regard des contraintes domestiques et celles liées à l'activité économique qu'elles pratiquent déjà.

Le manque de participation des femmes aux réunions des organisations paysannes est souvent perçu comme étant le résultat des coutumes et traditions ainsi que le manque de volonté des hommes de les écouter. De leur côté les femmes évoquent régulièrement le fait que la planification des rencontres ne tient pas compte de leurs agendas et leurs contraintes spécifiques en matière de déplacement.

Certaines organisations ont expérimenté la mise en place de quotas de participation des femmes eu égard aux activités des femmes dans les différents maillons de la chaîne de valeur.

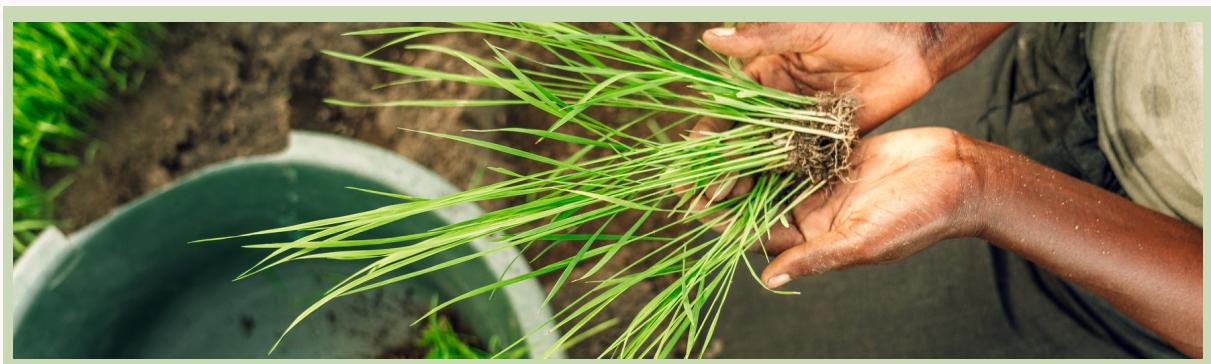
L'intégration aux organisations paysannes et agricoles renforce les capacités de gestion de l'exploitation: obtention de conseils, formation, etc. Toutefois, l'adhésion des femmes y est très limitée. Quelques études ont démontré que si le nombre de femmes membres dans les coopératives industrielles, artisanales, de gestion du logement (achat, amélioration, accès aux services) est important, il est par contre très faible dans les coopératives agricoles³⁵. 35 Nations Unies, The World's Women 1995: Trends and Statistics, Sales No. E.95.XII.2, New York, 1995.

2. ENVELOPPE ET DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT NON ADAPTÉS

L'étude révèle que l'enveloppe dédié aux appuis destinées aux activités des femmes dans les chaînes de valeur est généralement limitée sinon inexistante. Les organisations financent généralement des activités dans les groupes mixtes femmes et hommes.

Quelques projets ont cependant été financés à des groupes spécifiquement féminins dans le cadre du programme FO4ACP.

Les budgets destinés aux activités économiques demeurent particulièrement limités, les activités de renforcement des capacités, de formation, d'éducation et de sensibilisation et de plaidoyer ont été pour très longtemps les plus privilégiées. Cependant sur la durée, les organisations paysannes ont constaté la nécessité d'apporter un appui direct au développement des chaînes de valeur, à travers la recherche et la mobilisation des fonds pour les coopératives et dans quelques cas pour des entreprises/exploitations individuelles. Malheureusement, eu égard à la structuration et à la gouvernance qui privilie les hommes, les décisions d'appui sont généralement en faveur de spéculations pratiquées par les hommes telles que le cacao, le café au détriment des cultures vivrières généralement pratiquée par les femmes.



Par ailleurs la transformation et la commercialisation qui nécessitent des moyens assez importants demeurent des maillons très demandeurs de financement et très peu satisfaits autant pour les hommes et moins encore pour les femmes. Les organisations paysannes font ainsi face à une forte quantité de demandes.

Dans une certaine mesure lorsque les demandes des femmes ont été satisfaites, l'expérience de la participation des femmes aux programmes de développement rural peut être négatif dans une certaine mesure avec l'intensification du cumul des activités domestiques avec celles professionnelles dans les chaînes de valeur.

Dans d'autres cas, les activités des femmes qui réussissent le mieux, sont fondées sur la vente de produits qui ont de mauvais impacts sociaux incluant l'alcool et le quat (en Ethiopie) ou le miraa (Kenya et Tanzanie) (les feuilles de Cotrha Edulis une plante qui lorsque mastiquée procure un doux stimulant qui entraîne les usagers à s'asseoir et à en consommer pendant des heures ; pouvant ainsi en devenir mentalement, si non physiquement dépendant-).

Les activités à financer dans la chaîne de valeur doivent donc être bien discuté au sein des organisations eu égard aux intérêts des femmes et des communautés.

Les appuis octroyés nécessitent un suivi permanent et un cadre de réflexion et de discussion suffisamment de flexibilité pour permettre des réorientations de direction des activités et l'adaptation aux circonstances et problèmes nouveaux qui se poseraient.

VII. LES TYPES DE SERVICES SOLICITES PAR LES FEMMES

Parmi les services sollicités par les femmes auprès des OP :

- Le renforcement des capacités /l'alphabétisation fonctionnelle
- L'accès au fonds de roulement/ investissement
- L'achat des équipements
- L'achat des équipements et matériel pour l'amélioration du conditionnement (emballage)
- L'Amélioration de la qualité du produits /l'abélation/ mise en marché
- Le développement des nouveaux marchés
- L'éducation financière
- L'achat des stocks nécessaires en période de fluctuation des prix
- L'aménagement des espaces de stockages
- L'achat des grosses machines de transformation, de conservation, d'étiquetage, etc.
- Facilité à mettre en place pour les fonds existants
- Mise en place des quotas spécifiques
- Accompagnement des organisations pour avoir les techniciens spécialisés
- Soutien aux collèges des femmes pour qu'elles se développent sans déstructurer les organisations en place
- Respect de l'organisation des femmes

VIII. DES CAS DE REUSSITES

1. PRODUCTION, TRANSFORMATION ET EMBALLAGE DE L'ARACHIDE, SAHY, UNION DE 7 OPS, SACCAU, MADAGASCAR

A Madagascar, l'organisation SAHY met en œuvre le projet d'amélioration de la production et de la commercialisation de l'arachide dans les localités de Ampitolova/ CR Belobaka - District Mahajanga II. SAHY est une union composée de 7 OPs dans la CR Belobaka : Te Hanjary à Bealoy, FIBEMIA à Ampazony, BANJINA à Ampitolova, FITAMA à Andranotakatra, FIFAVITA à Amparemahitsy, BETATAMO MIRAY à Betatamo, SOAFANIRY à Maevadray. Le projet compte 100 membres pour un montant de 20 000 000, 00 Ariary et un apport personnel des groupes en nature : terrain, semis et sarclage. Il s'achèvera en juin 2022.

Les 7OPs qui composent l'Union SAHY viennent des endroits différents dans la commune et chaque endroit a des spécificités géographiques dissemblables. Le terrain d'Ampitolova s'avère très fertile en culture d'arachide et presque les deux tiers des membres s'y intéressent. Toutes catégories de personnes consomment et achètent ce produit, que ce soit pour revendre, consommer, transformer ou même exporter ; c'est aussi un produit sans risque de péremption et qu'on peut stocker. Et les marchés et débouchés sont encore importants. Face à l'augmentation incessante du cout de la vie et la difficulté quotidienne supportée par la femme parmi lesquels : les prix trop bas dans les marchés au moment de la récolte, l'absence de magasin de stockage spécial pour l'organisation, ce projet vise à procurer des occupations supplémentaires pour les membres et pour le développement et promotion de l'Union et même améliorer les sources des revenus de chacune.

Les innovations apportées par ce projet sont :

- L'utilisation des emballages de meilleure finition et très distingués
- Triage des produits pour pouvoir vendre des produits en norme
- Transformation en cacahuète très savoureux et avec nouvel forme
- Pour la transformation en huile d'arachide, on utilise de parfums pour neutraliser l'odeur de l'arachide



2. UNITÉ DE TRANSFORMATION DU MANIOC ET DU MAÏS EN FARINE DE BONNE QUALITÉ À MENKAO FO4ACP, COPACO, PROPAC

Le programme FO4ACP a appuyé en RDC, au sein de la Confédération Paysanne du Congo-Principal Regroupement Paysan, " COPACO-PRP" une Unité de transformation du manioc et du maïs en farine de bonne qualité à Menkao pour un montant de 38112 dollars. Le programme dans la période 2019 à 2020 a pour objectif d'améliorer d'au moins 25 % les revenus des femmes membres du CFPPA ainsi que leur autonomisation financière tout en impactant 1620 personnes.

Les femmes du CFFPA évoluent dans la production et la vente collective de leurs produits agricoles. Elles ont une grande expérience dans le ramassage, le stockage et la commercialisation des produits agricoles ainsi que l'approvisionnement d'autres paysannes en biens de premiers nécessités (sel, savons, sucre) Grâce à ce projet, elles ont monté une unité de transformation du manioc et du maïs en farine de bonne qualité à Menkao dans la périphérie de Kinshasa. Trois comités (production, transformation et commercialisation) ont été créés au terme d'une session de formation sur le système collectif de mise en marché. Les cossettes de manioc et les grains de maïs sont transformés pour augmenter la valeur ajoutée, emballés et vendus de manière collective.

Le projet a considérablement amélioré les conditions socio-économiques des familles impliquées. Il a permis d'accompagner les familles des femmes professionnelles agricoles dans le processus de production, transformation et commercialisation groupée des produits agricoles (farine de manioc et maïs). Les conditions de vie de ses femmes s'améliorent. Les familles bénéficiaires du projet sont capables de garantir la scolarité de leurs enfants, de faciliter l'accès aux soins de santé primaires, d'acquérir des terrains agricoles, d'améliorer leur alimentation et habitat. Certains ont acquis les équipements électroménagers, les panneaux solaires, les groupes électrogènes et d'autres matériels jugés nécessaires pour leur épanouissement familial.

Le projet a permis aux femmes bénéficiaires de faire la promotion du leadership et l'entreprenariat féminin. Actuellement, elles sont impliquées dans les espaces de prise des décisions au sein de leur groupement. Elles ont droit à la parole et à la considération de leurs idées.

Pour illustrer cette amélioration des conditions de vie, Mme Chantal Kasuala Sulula affirme que grâce à ce projet de transformation de manioc et maïs, elle a augmenté la superficie emblavée à plus d'un hectare et a recouru à l'association de deux cultures. Elle continue en témoignant que ce projet a relevé le niveau de vie de sa famille et a permis de faire étudier sa fille avec moins de difficulté à l'Université de Kinshasa suite à la valeur ajoutée relevant de la transformation.

Le succès du projet de mise en place d'une unité de transformation et commercialisation des produits agricoles (manioc et maïs) par le Groupement des Femmes Paysannes Professionnelles Agricoles à l'hinterland de Kinshasa/Menkao est dû à :

- L'esprit coopératif des femmes permet de fournir les produits bruts à l'unité de transformation

- La participation active des femmes à travers les différents comités de production, transformation et commercialisation mises en place pour approvisionner le groupement
- L'organisation de la vente groupée de la farine de maïs et manioc ;
- La contractualisation avec les consommateurs institutionnels et création des points de vente ;
- Conditionnement des produits dans les emballages de diverses dimensions (5Kg, 10 Kg, 25 Kg et 45 Kg) pour faciliter l'approvisionnement par les consommateurs de différentes classes sociales ;
- La culture de l'épargne locale qui permet aux femmes membres de ce groupement de disposer des comptes à la Caisse Agricole Paysanne de la COPACO afin d'accéder à de petits prêts ;



3. DES TECHNOLOGIES MODERNES POUR GÉNÉRER DES REVENUS, AMÉLIORER LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, LIBERIA-FARMERS UNION NETWORK-LIBERIA

Liberia-Farmers Union Network-Liberia a appuyé les organisations paysannes de femmes du Libéria dans l'implémentation de plusieurs projets dont celui d'amélioration de la production et la transformation du manioc et du cacao avec pour bénéficiaires 150 femmes. Le but du projet qui a démarré en 2020 et dont le montant s'élève à 350 000 Ghana shillings est de Générer des revenus, améliorer le développement agricole et adopter des technologies modernes. Les coopératives impliqués sont : War affected Women-Bong County, Help Yourself Cooperative-Bong, Po River Farmers Cooperative-Bomi, Women in action- Grand bassa, Zoyea Cooperative Nimba, Blackon Women, cooperative- Grand Bassa dans les zones de : Montserrado, Bong and Margibi , Grand Bassa , Nimba, and Bomi Counties.

Selon le témoignage de Madame Joséphine George Francis de Blackton Town Lower careysburg, Montserrado County au Libéria « **Le manioc est notre deuxième aliment stable, ce projet a donc formé nos agriculteurs à ajouter de la valeur au manioc comme la farine, le pain, le gari du souper. Chips de manioc et aliments pour le poulet et le bétail. Elles comprennent maintenant la valeur du manioc et comment le cultiver correctement. Les bénéfices du manioc constituent un revenu supplémentaire à part entière. Ils sont également formés à la culture intercalaire dans le champ de manioc comme le maïs, le haricot et les épices.**

Dans le cas de la production cacao/caf  , les femmes sont d  sormais les nouvelles reines du cacao. Elles ont une voix et sont tr  s actives dans le leadership et ont une voix dans les discussions. Elles changent leur histoire dans l'agriculture de subsistance. Il faut faire plus pour que davantage d'entreprises des femmes dans l'agriculture soient durables. Grace au t  l  phone portable, elles sont sur le chemin de l'autonomisation car il leur est plus facile d'atteindre leurs clients. Leurs enfants les aident    rendre la production visible aupr  s des acheteurs locaux sur les plateformes num  riques. Le d  fi est que les donn  es sont tr  s ch  res au Lib  ria. Pr  s de 85 % de nos agriculteurs utilisent des t  l  phones portables. De plus en plus de femmes envoient leurs enfants    l'  cole, ach  tent des terres, construisent leurs maisons avec des briques au lieu de la boue »

4. MANIOC 21, PROPAC, CAMEROUN, RDC, RCA

“En 2018, en partenariat avec l’Institut international d’agriculture tropicale et la Plateforme r  gionale des organisations paysannes d’Afrique centrale, le CTA a ainsi lanc   le projet Manioc 21. L’objectif ? Renforcer les cha  nes de valeur en lien avec cette plante populaire et moderniser les m  thodes de production et de transformation    l’  chelon des coop  ratives. Dix d’entre elles, cinq dans chaque pays, qui comptent au total plus de 10 000 membres, b  n  ficiant actuellement de cette initiative. Le projet, mis en œuvre depuis un peu plus de 18 mois, a d  j   d  bouch   sur des r  sultats mesurables, gr  ce    l’approche de formation utilis  e pour atteindre les objectifs. Les coop  ratives ont ainsi pu accro  tre leur productivit   gr  ce    des techniques de transformation, am  liorer leur gouvernance interne, prendre des d  cisions commerciales et de gestion plus judicieuse et cr  er des emplois coop  ratifs dans l’ensemble de la fili  re du manioc.

Le projet entend non seulement aider les coop  ratives    accro  tre leur productivit   mais aussi leur offrir un accompagnement tout au long de la cha  ne de valeur. Pour r  aliser ces deux objectifs, une s  rie d’obstacles    la production,    la transformation et    la commercialisation du manioc   tait identifi  e. Voici les principaux : une faible productivit  , un acc  s limit      la m  canisation, aux ´ quipements et aux infrastructures, des coûts de transformation élev  s, des capacit  s de stockage r  duites, un acc  s limit   au march   et enfin, des probl  mes d’acc  s    des syst  mes de conditionnement appropri   et de qualit  . Pour aider les coop  ratives    y rem  dier, le projet a dispens   une s  rie de formations visant    d  velopper les capacit  s des agriculteurs. Plus de 6 000 membres des coop  ratives participantes en ont b  n  fici  .

Gr  ce    la formation sur le rouissage, ax  e sur l’utilisation d’un nouveau starter permettant d’acc  l  rer le processus et d’am  liorer la qualit   du produit, les coop  ratives sont parvenues    r  duire consid  rablement la dur  e de cette ´ tape de la transformation – de 96    24 heures.Plus de 3 600 membres des 10 coop  ratives ont   g  alement   t   form  s aux bonnes pratiques d’hygi  ne alimentaire    respecter pendant la phase de transformation. La formation visait surtout    sensibiliser les participants aux risques pour l’homme et l’environnement du non-respect de ces pratiques. Elle a port   sur les normes du Codex Alimentarius ´ tablies par la FAO et l’OMS. Les coop  ratives, pour   tre en mesure de r  pondre    la demande en termes de qualit   du produit,   taient appel  es    mettre en pratique les connaissances acquises pour produire des produits transform  s de couleur blanche ne d  g  ageant aucune odeur putride due au processus de fermentation. Le produit devait

également être tendre et avoir un goût agréable. Ces deux caractéristiques de qualité imposent de maintenir un taux d'humidité approprié pendant tout le processus de transformation. Grâce à l'adoption de ces bonnes pratiques, les coopératives produisent des aliments sains et sûrs sur le plan sanitaire, conformément aux normes nationales.

Pour aider les coopératives à identifier une approche de conditionnement et de commercialisation appropriée, un expert en marketing a analysé de manière détaillée le profil et les spécificités de chaque coopérative pour mettre au point des stratégies personnalisées. Le plan de marketing a offert aux coopératives un aperçu des prix de référence du marché pour leurs produits ainsi que de l'éventail des produits proposés par la concurrence. Ce plan les a ainsi aidées à faire des choix éclairés, leur permettant de fixer judicieusement leurs prix et d'identifier avec précision leurs marchés cibles et leur stratégie de « branding ». Soulignons à ce propos qu'en raison de la forte concurrence au sein de la filière de la commercialisation du manioc, tant au Cameroun qu'en RDC, les stratégies mettent l'accent sur l'offre de produits de qualité supérieure, qui permet de se démarquer de la concurrence. Par ailleurs, les coopératives bénéficiaires ont eu l'occasion de participer à des séances de coaching sur la commercialisation et le « branding ».

Les coopératives ont aussi reçu du matériel de conditionnement, des équipements et des infrastructures, choisi en consultation avec les différents experts, pour pérenniser leurs activités. Les coopératives utiliseront bientôt des food trucks et des triporteurs pour vendre leurs produits dans les capitales de Kinshasa et Yaoundé. Tout le monde croise les doigts pour que ces produits de qualité à base de manioc commercialisés sous la marque Manioc21 séduisent ces consommateurs urbains.”

<https://www.cta.int/fr/blog/all/article/projet-manioc-21-vers-des-cooperatives-commerciales-de-manioc-en-afrique-centrale-sid>



5. MAURITIUS, F.A.L.C.O.N ASSOCIATION (FARMERS IN AGRICULTURE, AGRICULTURE, LIVESTOCK, COOPERATIVE, ORGANIC NETWORK),

L'organisation paysanne FALCON a été appuyée par "UN Decade of Family Farming project 2019-2028" pour mettre en œuvre le projet dont l'objectif à court terme est de faire prendre conscience de l'importance des FF et à long terme de créer des revenus des individus pour qu'ils deviennent des modèles familiaux d'entreprise ; mise en place de Coopérative pour les membres sélectionnés sur le nom de Coopératives Multifonctionnelles d'Agriculture Familiale, Société Ltée

L'agriculture familiale (AF) combine la durabilité environnementale, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les activités agricoles qui sont menées principalement à petite échelle mais ont un rôle crucial et ont une bonne contribution au secteur économique et à la sécurité alimentaire. Compte tenu qu'un désintérêt pour l'agriculture, en particulier chez les la jeunesse, a été enregistrée. Ce projet s'adresse aux jeunes, aux femmes et aux groupes familiaux à faible revenu.

Il cherche à valoriser les FF et à encourager davantage d'individus, en particulier les agricultrices, à devenir des fermes familiales pour des revenus production, l'amélioration de la nutrition, la sécurité alimentaire et le développement du marché local. Il s'agit aussi de dépassé une agriculture de subsistance à travers des unités de transformation agroalimentaire qui sont majoritairement dirigées par des femmes.

En tant que membre de l'Organisation mondiale des agriculteurs, le président de l'association F.A.L.C.O.N a été invitée par l'OMF à représenter les agriculteurs lors du lancement de la Décennie des Nations Unies pour Agriculture Familiale 2019-2028 à Rome Siège de la FAO. Il cherche maintenant à sensibiliser le public sur FF et pour lui donner un coup de pouce.

Les agricultrices sont autonomisées grâce à des programmes de renforcement des capacités dans le cadre du projet initial. Les membres de leur famille sont également ciblés dans ces ateliers. Certaines agricultrices ont déjà créé leurs coopératives bio-biologiques. La répartition des spécificités le matériel agricole n'est pas encore terminé car l'activité a été interrompue en raison d'un deuxième verrouillage

Les femmes sont déjà accablées par les responsabilités ménagères et bon nombre des soutiens de famille (principalement des hommes) à Maurice ont subi des baisses de salaire voire des pertes d'emplois entraînant des pertes de revenus, le pôle devient donc un excellent compromis pour contribuer à l'autosuffisance alimentaire locale, les femmes l'autonomisation, l'augmentation des revenus des ménages, en particulier en période de détresse.



IX. DES RECOMMANDATIONS

A. LES RECOMMANDATIONS À L'ENDROIT DES GOUVERNEMENTS, DES ORGANISMES INTERNATIONAUX.

La PAFO recommande de créer un environnement approprié facilitant la promotion du financement à destination des femmes rurales dans les chaînes de valeur agricoles. Pour cela elle propose comme solution :

- 4.1.1. De répertorier toutes les politiques, les programmes et les actions propices à renforcer l'égalité entre les sexes ; ratifier et mettre en œuvre les conventions pertinentes visant à éradiquer les barrières sociales, économiques et traditionnelles qui empêchent les femmes d'accéder aux savoirs et à la création d'activités génératrices de revenus.
- 4.1.2. De créer des fonds d'investissement spécifiquement dédiés au financement des initiatives économiques de femmes au sein des Chaines de valeur.
- 4.1.3. De s'assurer que les accords commerciaux agricoles régionaux et bilatéraux prévoient l'application de normes adéquates et sensibles aux sexospécificités et qu'ils favorisent l'accès des femmes aux marchés.
- 4.1.4. D'améliorer l'application des droits des femmes à posséder et à sécuriser des biens immobiliers dont la terre et mobilier (un traitement préférentiel dans l'établissement des titres fonciers et par des programmes de réforme foncière), et mieux faire connaître les droits coutumiers ou légaux des femmes à hériter, acheter, utiliser et sécuriser la terre.
- 4.1.5. D'introduire la discrimination positive en faveur des agricultrices et des femmes entrepreneurs dans le cadre des représentations dans les processus de prise de décision en matière économique.
- 4.1.6. D'introduire la discrimination positive en faveur des agricultrices et des femmes entrepreneurs notamment dans le cadre des programmes et projets, spécifiquement dans les domaines du renforcement des capacités, des financements, des incitations fiscales, des équipements et des infrastructures.
- 4.1.7. De soutenir et renforcer les coopératives et les initiatives des femmes dans des stratégies de marque, de qualité, de commercialisation ; dans l'amélioration des normes, les labels équitables, biologiques, éthiques ou écologiques.
- 4.1.8. De soutenir les organisations paysannes, la société civile et les actions publiques dans la sensibilisation des consommateurs à propos de la rémunération des produits provenant des initiatives féminines.
- 4.1.9. De soutenir la participation des femmes à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles et aux négociations commerciales et tarifaires par le biais de leur appartenance à des organisations collectives.
- 4.1.10. De mettre en place des systèmes d'information et de communication adaptés et promouvoir des émissions en langues locales.

B. LES RECOMMANDATIONS À L'ENDROIT DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, LE SECTEUR PRIVÉ ET DES ORGANISATIONS PAYSANNES.

4.2.1. De multiplier les programmes et projets visant à renforcer les capacités techniques, technologiques des femmes ainsi que de négociation ; les aider à établir et renforcer des réseaux.

4.2.2. De fournir des incitations visant à renforcer la participation des femmes aux processus de prise de décision dans les organisations en tenant compte de leurs potentialités sociales et économiques, de leur charge de travail et des contraintes culturelles dont les contraintes pesant sur leurs déplacements. De faire valoir des méthodes de facilitation qui encouragent les femmes à s'exprimer, à remettre en question les préjugés culturels et les idées fausses pour mieux négocier des améliorations dans leurs activités spécifiques.

4.2.3. De rechercher et de vulgariser les résultats sur les bonnes pratiques en cours dans les chaînes de valeur existantes et émergentes aux niveaux local, national et international, et leurs incidences sexospécifiques sur les exploitantes agricoles, leurs entreprises et leurs coopératives (y compris les relations de pouvoir régissant les rendements relatifs à chaque maillon).

4.2.4. D'encourager les femmes rurales à saisir les opportunités éducatives et de formation et à développer leurs expériences et leurs compétences pour améliorer les perspectives de leurs coopératives et exploitations agricoles.



C.4.3. LES ENGAGEMENTS DE LA PAFO ET DE SES ORGANISATIONS MEMBRES

4.3.1. D'élaborer et mettre en œuvre une politique genre et ainsi qu'un plan d'action pour l'autonomisation économique de la femme rurale Africaine prenant en compte les besoins des femmes dans chaque maillon des chaînes de valeur de la production à la commercialisation en passant par la transformation et la logistique.

4.3.2. D'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication adapté pour la femme rurale et poursuivre le plaidoyer et les négociations en faveur de la prospérité des femmes au sein des chaînes de valeurs agricoles.

4.3.3. De mettre en place un observatoire des appuis en direction des femmes pour le suivi et l'évaluation de l'impact des ressources qui leur sont destinées

4.3.4. De mobiliser un fond spécifique dédié au financement adapté des projets et programme des femmes ainsi que valoriser l'autofinancement et promouvoir la mise en place des caisses féminines pour les femmes rurales.

4.3.5. D'élaborer un plan de formation adapté pour le renforcement des capacités techniques, technologiques, de négociation et de plaidoyer.

X. CONCLUSION

Dans l'amélioration des financements en faveur des femmes dans les chaînes de valeur en vue de leur autonomisation, le développement des stratégies de diversification des activités, l'amélioration de la qualité des produits transformés et l'identification des pistes d'actions pour l'accès à différents marchés d'écoulement des produits constituent indéniablement un moyen pour assurer l'accroissement des revenus des femmes. Outre cet élément, d'autres facteurs susceptibles de renforcer leur pouvoir économique et de favoriser leur élosion sociale sont : (i) l'accès aux ressources productives ; (ii) la volonté individuelle ou collective de planifier les activités ; (iii) l'organisation du travail ; le choix judicieux et l'utilisation de technologies améliorées de production et/ou de transformation.

Il est possible, en l'absence de mesures incitatives pour faciliter l'accès aux facteurs de production (intrants améliorées et crédit, conseil en gestion des exploitations notamment) et d'accompagnement que les femmes ou groupements féminins n'utilisent pas les principales innovations adoptées pour l'amélioration de production et revenus, gage de la réalisation de leurs exploitations et entreprises dans les chaînes de valeur. Il est important de mettre en place des conditions d'exploitation des infrastructures mises en place (magasins de stockage, chambre séchoirs et aire de travail) agricole familiale). Il s'agit d'identifier et d'adapter des modèles/modalités de gestion des infrastructures communautaires installées et d'en assurer la maintenance et la pérennité à travers la prise en compte des besoins de renforcement des capacités des structures mis en place pour la gestion efficace et rentable de ces infrastructures s'avère nécessaire

XI. ANNEXES

A. GLOSSAIRE

1. L'AUTONOMISATION :

Le processus de changement en vertu duquel ceux à qui est refusée la possibilité de faire des choix l'acquièrent. Les choix aboutissant à l'autonomisation sont fonction de trois dimensions : ressources, action et performance de la personne concernée. Aila Kabeer,(2001).

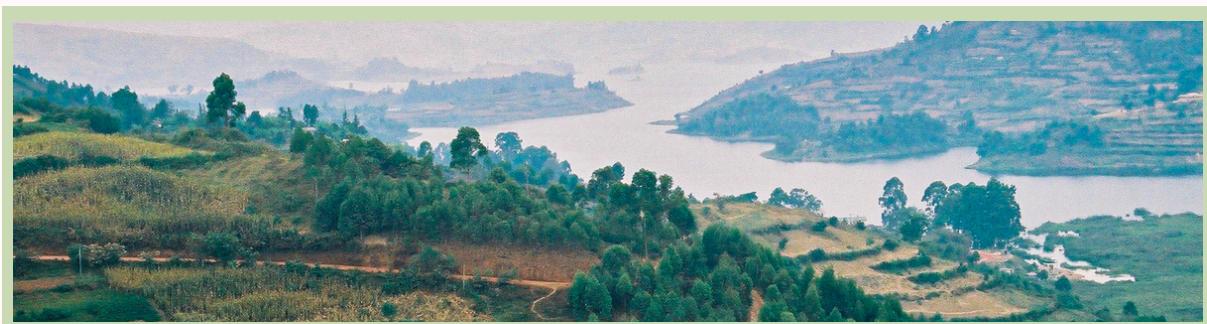
2. LA CHAINE DE VALEUR

Les chaînes de valeur permettent aux entreprises de répondre aux besoins du marché en mettant les activités de production, de transformation et de commercialisation en adéquation avec les demandes des consommateurs.

<http://www.omafra.gov.on.ca/french/food/valuechains.html>

B. SITES INTERNET

- <https://www.pafo-africa.org/>
- <https://www.oxfam.org/fr/pourquoi-les-personnes-les-plus-pauvres-sont-majoritairement-des-femmes>
- <https://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fiche1.html>
- <https://www.ifad.org/fr/web/operations/regions/wca>
- <https://www.ifad.org/fr/gender>
- [PESCHE APAD VR 2007 \(cirad.fr\)](PESCHE APAD VR 2007 (cirad.fr))
- <https://repository.unecea.org/handle/10855/24024>
- <https://www.fao.org/gender/background/fr/>
- https://agriprofocus.com/upload/140305_Frenchtoolkit_GVC.compressed1415291131.pdf
- <https://www.un.org/fr/chronicle/article/les-femmes-et-la-gestion-des-ressources-en-eau-des-fins-agricoles-une-voie-vers-legalite-des-sexes>
- <https://www.fao.org/3/N3969F/y3969f04.htm>
- https://www.ifad.org/documents/38714170/41247394/Gender_Workload_Teaser-f_web.pdf/9eaf141e-d037-1212-16dc-d9874db28fe7
- file:///C:/Users/CHRIST~1/AppData/Local/Temp/RISS_184_0423.pdf

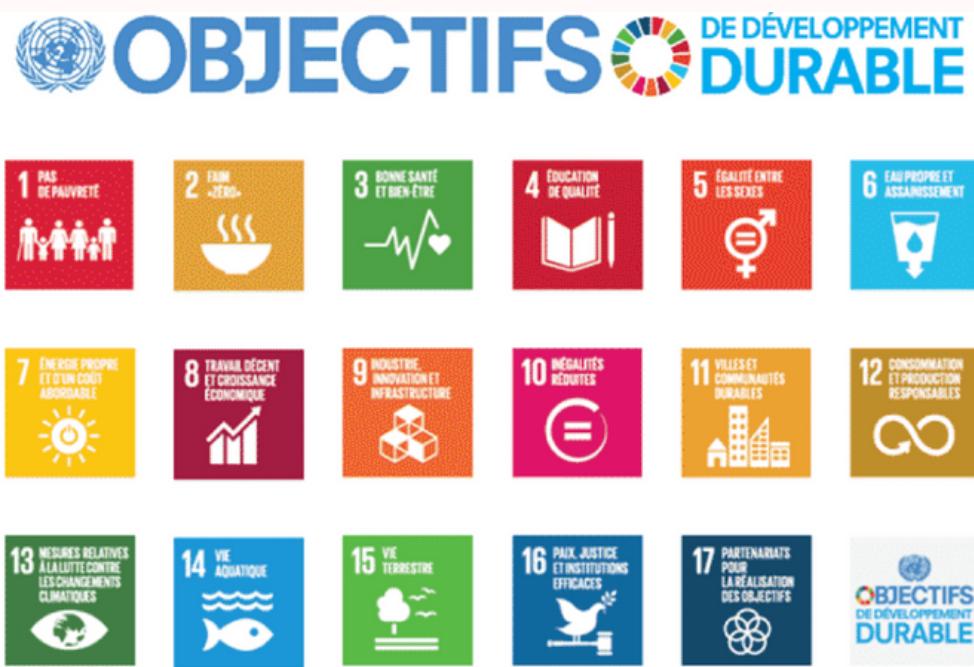


C. AUTRES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

1. LISTE DES ODD

Le processus de changement en vertu duquel ceux à qui est refusée la possibilité de faire des choix l'acquièrent.

Les choix aboutissant à l'autonomisation sont fonction de trois dimensions : ressources, action et performance de la personne concernée. Aila Kabeer,(2001).



Panafrican farmers' organization
Organisation panafricaine des agriculteurs
المنظمة الإفريقية للفلاحين

- Adresse : Bibare, Street KG125, House No. 13, Kimironko Kigali - Rwanda
- Tel : (+250) 733202069 / 7332020701
- Mail : info@pafao-africa.org